
Nombre de membres

en exercice: 15

Séance du jeudi 06 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de Frédéric MAAS.

Présents : 13

Votants: 14

Sont présents: Frédéric MAAS, Jean-Paul BATTEREAU, Mohamed NEBBACHE, Corinne MAAS, Christian BELGARDT, Micheline CHANOINAT, Anne-Laure GARCIA, Christophe GRIS, Danielle LEVEAUX, Francis LEVEAUX, Yoann PELISSON, Christopher ROCHE, Justine ZAMOZIK

Représentés: Aurélie GRIS par Christophe GRIS

Excuses:

Absents: Evelyne MOUGENOT

Secrétaire de séance: Christophe GRIS

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 9 mars 2023 a été adressé le 15 mars 2023 par mail à tous les membres du conseil municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet le Procès-verbal à l'approbation de l'assemblée qui l'adopte à l'unanimité, puis signé par le Maire et le secrétaire.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, le quorum est atteint.

Il est procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal a désigné Christophe GRIS, pour remplir les fonctions de secrétaire.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 : Application de la fongibilité des crédits.
2. Taux de fiscalité directe locale 2023.
3. Versement d'une subvention d'équilibre exceptionnelle au Budget Annexe Camping
4. Vote du Compte Administratif du Budget Principal **Commune** 2022
5. Affectation du résultat de fonctionnement Budget Principal **Commune**
6. Approbation des comptes de gestions du Budget Principal **Commune** 2022
7. Vote du Budget Principal **Commune** 2023
8. Vote du Compte Administratif du Budget Annexe **Camping** 2022
9. Affectation du résultat de fonctionnement du Budget Annexe **Camping**
10. Approbation des comptes de gestions du Budget Annexe **Camping** 2022
11. Vote du Budget Annexe **Camping** 2023
12. Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne 2023
13. Demande de subvention FER (Fonds d'Équipement Rural) pour le projet d'élargissement de la route « Chemin Rural n°2 de Mary sur Marne à Armentières »
14. Affaires diverses

Objet: Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1er janvier 2023 :
Application de la fongibilité des crédits - DE 2023 005

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits,

Vu l'article L,2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi de finances du n°2018-1317 du 28 décembre 2018 pour 2019 et l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°2022_028 du conseil municipal en date du 23 juin 2022 la nomenclature M57 à compter du 01/01/2023 et que cette norme comptable s'appliquera au budget de la commune.

Vu l'article L 5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section
- donner tous les pouvoirs à Monsieur le maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **AUTORISE** Monsieur le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnels, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultat du scrutin	<u>Ont voté pour :</u> Frédéric MAAS, Jean-Paul BATTEREAU, Mohamed NEBBACHE, Corinne MAAS, Christian BELGARDT, Micheline CHANOINAT, Anne-Laure GARCIA, Christophe GRIS, Danielle LEVEAUX, Francis LEVEAUX, Yoann PELISSON, Christopher ROCHE, Justine ZAMOZIK <u>Pouvoir :</u> Aurélie GRIS à Christophe GRIS <u>Ont voté contre :</u> 0 <u>Se sont abstenus :</u> 0
Teneur des discussions	Ce point n'a pas donné lieu à discussion

Objet: Taux fiscalité directe locale 2023 - DE 2023 006

Le Conseil Municipal,
Décide par 11 voix POUR, 3 voix CONTRE
D'appliquer une augmentation de 1 point aux taux applicables aux taxes locales directes (TFPB)
comme indiqués ci-dessous ;

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante
Taxe d'habitation	89 344	11.76	10 507
TFPB	835 800	34.49	288 267
TFPNB	19 600	44.79	8 779
TOTAL	944 744		307 553

Résultat du scrutin	<u>Ont voté pour :</u> Frédéric MAAS, , Corinne MAAS, , Micheline CHANOINAT, Anne-Laure GARCIA, Christophe GRIS, Danielle LEVEAUX, Francis LEVEAUX, Yoann PELISSON, Christopher ROCHE, Justine ZAMOZIK <u>Pouvoir :</u> Aurélie GRIS à Christophe GRIS <u>Ont voté contre :</u> Jean-Paul BATTEREAU, Mohamed NEBBACHE, Christian BELGARDT <u>Se sont abstenus :</u> 0
Teneur des discussions	Monsieur Battereau et Monsieur Nebbache étaient pour une augmentation de 2 points Monsieur Belgardt contre l'augmentation

Objet: Versement d'une subvention d'équilibre exceptionnelle au Budget Annexe Camping - DE 2023 007

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le budget annexe « Camping » doit être équilibré.

Vu la délibération n° DE_2022_008 « vente du camping au profit de la société FONCIERE SL »

Vu la promesse de vente signée le 3 mars 2022 chez Maître Duval-Girard à Saacy-sur-Marne (77)

Vu le Permis d'Aménager n° PA077 231 22 00001 en date du 30/05/2022

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) du 15 septembre 2022

Vu l'avis défavorable de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq en date du 30 juin 2022. Après étude et compte tenu de la destination du projet, il s'avère que la capacité nominale d'un tuyau de Ø 63 mm est insuffisante pour alimenter en eau potable le programme présenté et qu'un renforcement du réseau ne sera pas pris en charge financièrement.

Considérant que la vente est retardée suite à cet avis défavorable

Considérant que des négociations sont en cours pour résoudre le financement des travaux d'alimentation en eau potable.

Considérant que des décisions modificatives pourraient être prises courant 2023 pour pallier à d'éventuels remboursements ou renégociation de prêts

Considérant que la dissolution du budget annexe pourrait être envisagée fin 2023

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter une subvention d'équilibre exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe Camping d'un montant 454 062.84 € pour l'année 2023.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

Accepte

Le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe à titre exceptionnel pour l'année 2023.

Dit que cette subvention sera inscrite :

Au budget principal en dépenses de fonctionnement à l'article 6573641 – subvention fonctionnement budget annexe

Au budget annexe en recette de fonctionnement à l'article 774 – subvention exceptionnelle

Approuve les modalités de calcul et de versement de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe

Résultat du scrutin	<p><u>Ont voté pour</u> :</p> <p>Frédéric MAAS, Jean-Paul BATTEREAU, Mohamed NEBBACHE, Corinne MAAS, Christian BELGARDT, Micheline CHANOINAT, Anne-Laure GARCIA, Christophe GRIS, Danielle LEVEAUX, Francis LEVEAUX, Yoann PELISSON, Christopher ROCHE, Justine ZAMOZIK</p> <p><u>Pouvoir</u> : Aurélie GRIS à Christophe GRIS</p> <p><u>Ont voté contre</u> : 0</p> <p><u>Se sont abstenus</u> : 0</p>
Teneur des discussions	Ce point n'a pas donné lieu à discussion

Objet: Vote du compte administratif Budget Principal Commune 2022 - DE 2023 008

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Mohamed NEBBACHE, Adjoint

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par le Maire, Frédéric MAAS après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Monsieur Frédéric MAAS sort de la salle et donne acte à Monsieur Mohamed NEBBACHE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		136 253.16		444 761.19		581 014.35
Opérations exercice	131 745.72	50 013.57	493 628.00	647 724.65	625 373.72	697 738.22
Total	131 745.72	186 266.73	493 628.00	1 092 485.84	625 373.72	1 278 752.57
Résultat de clôture		54 521.01		598 857.84		653 378.85
Restes à réaliser	9 247.01				9 247.01	
Total cumulé	9 247.01	54 521.01		598 857.84	9 247.01	653 378.85
Résultat définitif		45 274.00		598 857.84		644 131.84

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Compte Administratif est adopté à la majorité des membres présents et représentés

Résultat du scrutin	<p><u>Ont voté pour :</u> Jean-Paul BATTEREAU, Mohamed NEBBACHE, Corinne MAAS, Christian BELGARDT, Micheline CHANOINAT, Anne-Laure GARCIA, Christophe GRIS, Danielle LEVEAUX, Francis LEVEAUX, Yoann PELISSON, Christopher ROCHE, Justine ZAMOZIK</p> <p><u>Pouvoir :</u> Aurélie GRIS à Christophe GRIS</p> <p><u>Ont voté contre :</u> 0</p> <p><u>Se sont abstenus :</u> 0</p>
Teneur des discussions	Ce point n'a pas donné lieu à discussion

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement Budget Principal Commune - DE 2023 009

Les membres du Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 598 857.84**

décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	444 761.19
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	249 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	154 096.65
Résultat cumulé au 31/12/2022	598 857.84
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	598 857.84
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	598 857.84
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du scrutin	<u>Ont voté pour :</u> Frédéric MAAS, Jean-Paul BATTEREAU, Mohamed NEBBACHE, Corinne MAAS, Christian BELGARDT, Micheline CHANOINAT, Anne-Laure GARCIA, Christophe GRIS, Danielle LEVEAUX, Francis LEVEAUX, Yoann PELISSON, Christopher ROCHE, Justine ZAMOZIK <u>Pouvoir :</u> Aurélie GRIS à Christophe GRIS <u>Ont voté contre :</u> 0 <u>Se sont abstenus :</u> 0
Teneur des discussions	Ce point n'a pas donné lieu à discussion

Objet: Approbation des comptes de gestions du Budget Principal Commune 2022 - DE 2023 010

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif Commune de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Concédant l'exactitude des comptes,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget Commune de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des membres présents et représentés que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du scrutin	<u>Ont voté pour :</u> Frédéric MAAS, Jean-Paul BATTEREAU, Mohamed NEBBACHE, Corinne MAAS, Christian BELGARDT, Micheline CHANOINAT, Anne-Laure GARCIA, Christophe GRIS, Danielle LEVEAUX, Francis LEVEAUX, Yoann PELISSON, Christopher ROCHE, Justine ZAMOZIK <u>Pouvoir :</u> Aurélie GRIS à Christophe GRIS <u>Ont voté contre :</u> 0 <u>Se sont abstenus :</u> 0
Teneur des discussions	Ce point n'a pas donné lieu à discussion

Objet: Vote du Budget Principal Commune 2023 - DE 2023 011

Monsieur le Maire présente le budget principal de la commune et précise que tous les articles et chapitres ont été détaillés lors de la réunion budget du 3 avril 2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de voter le budget COMMUNE tel qui suit :

Dépenses de fonctionnement	1 355 437.81 €
Recettes de fonctionnement	1 355 437.81 €
Dépenses d'investissement	319 817.05 €
Recettes d'investissement	319 817.05 €

Résultat du scrutin	<u>Ont voté pour :</u> Frédéric MAAS, Jean-Paul BATTEREAU, Mohamed NEBBACHE, Corinne MAAS, Christian BELGARDT, Micheline CHANOINAT, Anne-Laure GARCIA, Christophe GRIS, Danielle LEVEAUX, Francis LEVEAUX, Yoann PELISSON, Christopher ROCHE, Justine ZAMOZIK <u>Pouvoir :</u> Aurélie GRIS à Christophe GRIS <u>Ont voté contre :</u> 0 <u>Se sont abstenus :</u> 0
Teneur des discussions	Ce point n'a pas donné lieu à discussion

Objet: Vote du compte administratif Budget Annexe Camping 2022 - DE 2023 012

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Mohamed NEBBACHE, Adjoint

Délibérant sur le compte administratif Budget Annexe Camping de l'exercice 2022 dressé par le Maire, Frédéric MAAS après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Monsieur Frédéric MAAS sort de la salle et donne acte à Monsieur Mohamed NEBBACHE de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		61 398.37	144 115.11		144 115.11	61 398.37
Opérations exercice	186 344.04	9 713.00	33 905.13	25 243.53	220 249.17	34 956.53
Total	186 344.04	71 111.37	178 020.24	25 243.53	364 364.28	96 354.90
Résultat de clôture	115 232.67		152 776.71		268 009.38	
Restes à réaliser						
Total cumulé	115 232.67		152 776.71		268 009.38	
Résultat définitif	115 232.67		152 776.71		268 009.38	

Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Compte Administratif du Budget Annexe Camping est adopté à la majorité des membres présents et représentés

Résultat du scrutin	<u>Ont voté pour :</u> Jean-Paul BATTEREAU, Mohamed NEBBACHE, Corinne MAAS, Christian BELGARDT, Micheline CHANOINAT, Anne-Laure GARCIA, Christophe GRIS, Danielle LEVEAUX, Francis LEVEAUX, Yoann PELISSON, Christopher ROCHE, Justine ZAMOSIK <u>Pouvoir :</u> Aurélie GRIS à Christophe GRIS <u>Ont voté contre :</u> 0 <u>Se sont abstenus :</u> 0
Teneur des discussions	Ce point n'a pas donné lieu à discussion

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement du Budget Annexe Camping - DE 2023 013

Les membres du Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- constatant que le compte administratif fait apparaître un **déficit de - 152 776.71**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	- 144 115.11
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	53 223.77
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-8 661.60
Résultat cumulé au 31/12/2022	- 152 776.71
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2022	- 152 776.71
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	- 152 776.71

Résultat du scrutin	<u>Ont voté pour :</u> Frédéric MAAS, Jean-Paul BATTEREAU, Mohamed NEBBACHE, Corinne MAAS, Christian BELGARDT, Micheline CHANOINAT, Anne-Laure GARCIA, Christophe GRIS, Danielle LEVEAUX, Francis LEVEAUX, Yoann PELISSON, Christopher ROCHE, Justine ZAMOZIK <u>Pouvoir :</u> Aurélie GRIS à Christophe GRIS <u>Ont voté contre :</u> 0 <u>Se sont abstenus :</u> 0
Teneur des discussions	Ce point n'a pas donné lieu à discussion

Objet: Approbation des comptes de gestion du Budget Annexe Camping 2022 - DE 2023 014

Les membres du Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget annexe Camping de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant l'exactitude des comptes,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Résultat du scrutin	<u>Ont voté pour :</u> Frédéric MAAS, Jean-Paul BATTEREAU, Mohamed NEBBACHE, Corinne MAAS, Christian BELGARDT, Micheline CHANOINAT, Anne-Laure GARCIA, Christophe GRIS, Danielle LEVEAUX, Francis LEVEAUX, Yoann PELISSON, Christopher ROCHE, Justine ZAMOZIK <u>Pouvoir :</u> Aurélie GRIS à Christophe GRIS <u>Ont voté contre :</u> 0 <u>Se sont abstenus :</u> 0
Teneur des discussions	Ce point n'a pas donné lieu à discussion

Objet: Vote du Budget Annexe Camping 2023 - DE 2023 015

Monsieur le Maire présente le budget annexe Camping précise que tous les articles et chapitres ont été détaillés lors de la réunion budget du 3 avril 2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de voter le budget annexe tel qui suit :

Dépenses de fonctionnement	479 129.84 €
Recettes de fonctionnement	479 129.84 €
Dépenses d'investissement	305 104.91 €
Recettes d'investissement	305 104.91 €

Résultat du scrutin	<u>Ont voté pour :</u> Frédéric MAAS, Jean-Paul BATTEREAU, Mohamed NEBBACHE, Corinne MAAS, Christian BELGARDT, Micheline CHANOINAT, Anne-Laure GARCIA, Christophe GRIS, Danielle LEVEAUX, Francis LEVEAUX, Yoann PELISSON, Christopher ROCHE, Justine ZAMOSIK <u>Pouvoir :</u> Aurélie GRIS à Christophe GRIS <u>Ont voté contre :</u> 0 <u>Se sont abstenus :</u> 0
Teneur des discussions	Ce point n'a pas donné lieu à discussion

Objet: Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne 2023 - DE 2023 016

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-48,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de Seine-et-Marne du 29 novembre 2022 approuvant les termes de la convention unique annuelle 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de Seine-et-Marne,

Vu la convention unique annuelle 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, ci-annexée,

Considérant que le Code général de la fonction publique prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département,

Considérant que ces missions sont détaillées aux articles L. 452-40 et suivants de ce même code, que leur périmètre couvre notamment les activités de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite CNRACL,

Considérant que l'accès libre et révocable de la collectivité/l'établissement à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable,

Considérant que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'adhésion libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique »,

Considérant que la collectivité cocontractante n'est tenue que par les obligations et les sommes correspondant aux prestations de son libre choix, sélectionnées en annexes, sur production d'un bon de commande ou d'un bulletin d'inscription,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'adhérer à la convention unique pour l'année 2023 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, ci-annexée.

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

Résultat du scrutin	<u>Ont voté pour :</u> Frédéric MAAS, Jean-Paul BATTEREAU, Mohamed NEBBACHE, Corinne MAAS, Christian BELGARDT, Micheline CHANOINAT, Anne-Laure GARCIA, Christophe GRIS, Danielle LEVEAUX, Francis LEVEAUX, Yoann PELISSON, Christopher ROCHE, Justine ZAMOZIK <u>Pouvoir :</u> Aurélie GRIS à Christophe GRIS <u>Ont voté contre :</u> 0 <u>Se sont abstenus :</u> 0
Teneur des discussions	Ce point n'a pas donné lieu à discussion

Objet: Demande de subvention FER (Fonds d'Equipement Rural) pour le projet d'élargissement de la route "Chemin Rural n°2 de Mary sur Marne à Armentières" - DE 2023 017

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural 2023 ayant pour objet : Elargissement de la route dit "chemin Rural n°2 de Mary sur Marne à Armentières pour un montant de travaux estimé à 77 179.40 € H.T.

Le taux de la subvention est de 50% maximum,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le programme de travaux présenté

Mandate Monsieur le Maire aux fins de déposer un dossier de demande de subvention F.E.R.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux à compter de la date de signature de la convention.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- s'engage à inscrire cette action au budget de l'année 2023,
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques.

Résultat du scrutin	<u>Ont voté pour :</u> Frédéric MAAS, Jean-Paul BATTEREAU, Mohamed NEBBACHE, Corinne MAAS, Christian BELGARDT, Micheline CHANOINAT, Anne-Laure GARCIA, Christophe GRIS, Danielle LEVEAUX, Francis LEVEAUX, Yoann PELISSON, Christopher ROCHE, Justine ZAMOSIK <u>Pouvoir :</u> Aurélie GRIS à Christophe GRIS <u>Ont voté contre :</u> 0 <u>Se sont abstenus :</u> 0
Teneur des discussions	Ce point n'a pas donné lieu à discussion

Affaires diverses :

Monsieur Gris fait part des remerciements suite au nettoyage du fossé réalisé par les employés de la commune route d'Armentières. Les administrés sont très satisfaits de leur travail.

Monsieur Belgardt demande si la réfection du city est prévue ? Monsieur Nebbache répond qu'en effet une journée avec les jeunes se portant volontaires doit être organisée.

Madame Maas informe qu'un bac pour la collecte de vêtements va être installé à côté du cimetière la semaine prochaine.

Monsieur le Maire rappelle qu'après consultation avec l'ensemble des membres du Conseil, une participation financière sera octroyée aux enfants de Isles s'inscrivant à une association (sport, culture, artistique...) pour la rentrée de septembre 2023. Une information indiquant le montant et les modalités sera distribuée en juin.

La séance s'est clôturée à 21h00

Le présent Procès-Verbal est adopté à l'unanimité en date du *11 mai 2023*

Le Maire, Frédéric MAAS

Le secrétaire, Christophe GRIS

